



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 32446

Texte de la question

M. Gilbert Mathon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de suppression de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux dans le cadre du projet de réforme de la classe de seconde. La suppression de ces enseignements aurait de graves conséquences : Dans le monde actuel, plus des deux-tiers des enjeux individuels et de société ont trait directement ou indirectement à ces deux domaines de la connaissance et de la culture. Les objets d'étude, la vie et son support, la terre, sont au coeur des enjeux environnementaux, de santé et de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires. Notre pays doit, au sein de l'Europe, progresser du point de vue économique et être à la pointe de la recherche fondamentale et appliquée. La plupart des innovations scientifiques et technologiques s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie. L'enseignement des sciences de la vie et de la terre participe à une orientation large et positive vers pratiquement tous les domaines d'emploi. De plus, l'appétence de nos jeunes lycéens est réelle pour le vivant et son environnement. Ils apprécient de comprendre ce qu'ils entendent ou voient. La culture scientifique est nécessaire à tout citoyen. Il serait donc très grave, tant du point de vue politique qu'économique, de supprimer cet enseignement culturel. Par exemple, la méconnaissance de données sur son corps entraîne des dépenses supplémentaires de santé publique. Les méthodes et les apprentissages d'expérimentation de type laboratoire permettent aux élèves d'appréhender les multiples capacités nécessaires depuis les bio et géo - technologues jusqu'aux chercheurs de pointe. Enfin, la présence obligatoire des sciences de la vie et de la terre se justifie par le potentiel d'emplois que représentent ces deux champs disciplinaires. Pour toutes ces raisons, il lui demande de bien vouloir renoncer à ce projet de suppression de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux, dans le cadre du projet de réforme de la classe de seconde.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Mathon](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32446

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8729

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475